

La communauté portuaire souhaite l'ouverture du Port autonome de Pointe-Noire 24 h /24 et 7jours/7



Une réunion technique a été organisée le 24 septembre à Pointe-Noire par le comité de pilotage en vue de la mise en œuvre du plan d'action de facilitation et de simplification du passage portuaire. Les directeurs généraux des entreprises de la place, les structures publiques évoluant dans le port de Pointe-Noire ainsi que la force publique ont pris part à la séance de travail qui a eu lieu en présence d'Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire.

Le Port autonome de Pointe-Noire, l'axe vital du pays, le lieu d'exercice de plusieurs activités économiques mais aussi la vitrine de la ville a besoin d'être modernisé pour s'arrimer aux autres ports du monde. Réunis autour du comité de pilotage, les différents intervenants sur la place portuaire s'attèlent depuis quelques temps pour que soit effective la mise en œuvre du plan d'action de facilitation et de simplification du passage portuaire visant la réduction des coûts et délais. Pour ce faire, il a été recommandé l'ouverture du port 24h/24 et 7jours/7 tant pour l'accueil des navires que pour les opérations de livraison.

Sous la direction de Séraphin Bhalat, directeur général du Port autonome de Pointe-Noire et président du comité de pilotage, la réunion technique a permis de faire le tour de table, voir au niveau de tous les services administratifs impliqués dans le passage portuaire du point de vue de leur réglementation administrative, service par service, quelle contrainte cette disposition pourrait-elle impliquer, quelle mesure on peut être amenée au niveau du comité de pilotage pour qu'éventuellement soit soumis au gouvernement la prise de mesures qui permettraient de faire en sorte que le port à l'instar des autres ports modernes puisse assurer la livraison de jour comme de nuit « Il s'agit pour le comité de pilotage de se mettre à l'écoute, de collecter tous les

avis des services concernés pour que nous puissions évoluer vers cet objectif. Nous voulons faire en sorte que notre port soit moins cher actuellement et que la marchandise ne puisse pas séjourner longtemps dans le port. Etant donné que, le port ne peut pas être un lieu de gardiennage pendant un long séjour de marchandises avec tout ce que cela peut impliquer comme frais pour le client qui importe » a-t-il dit.

Se réjouissant de cette disposition prise, Alexandre Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire a renchéri « Cette recommandation vise d'une part à faciliter la circulation dans la ville pendant les heures ouvrables et d'autre part à aligner le port de Pointe-Noire sur les standards internationaux, appréhender les contraintes pratiques et réglementaires relatives à la faisabilité de cette recommandation, réduire les contrôles qui pèsent sur l'exercice des activités économiques en contribuant à baisser ou éliminer les barrières à l'entrée dans chaque branche ou sous branche de l'activité tel l'a bien compris la direction générale du port autonome de Pointe-Noire que nous encourageons dans ce processus propice au développement économique du Congo notre beau pays dans sa marche vers le développement ».

Appelé aussi « Porte océane » de l'Afrique centrale, le Port Autonome de Pointe-Noire joue un rôle important dans la desserte commerciale de la sous-région parce qu'il est le débouché naturel sur l'océan Atlantique. Ainsi, il est considéré comme l'un des ports les plus importants en eaux profondes dans le golfe de Guinée. C'est dans cette perspective qu'a été lancé en 2009, le Programme d'investissement prioritaire (PIP) qui vise à accroître les capacités d'accueil et le traitement des formalités portuaires du port dans le but de contribuer à l'insertion du Congo dans le commerce international.

